

Date de convocation :  
04.10.2024

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre le Conseil Municipal de la Commune de MONTNER régulièrement convoqué le quatre octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du conseil Municipal, sous la présidence de M. Daniel BARBARO

Sont présents : *Daniel BARBARO, Stéphanie GARRIGUES, Daniel CROSBY, Cécile BURBLIS, Bruno GUILLEMIN, Maximilien ANGLADE, Marie Anne MARTINE, Djamila LAGDER*

Absents : *Théo BARBARO, Christian CASENOVE*

Madame Stéphanie GARRIGUES est désignée secrétaire de séance

N°33-2024

**Objet : Décision modificative n°2**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2172 - 221	Aménagements de terrains (mise à dispo)	-1400.00	
261	Titres de participation	1400.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 10.10.2024

Le Maire,  
Daniel BARBARO



AGEDI Dépôt Préfecture de PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/10/2024 066-216601187-20241010-DE_2024_033-DE